

Rapport d'activités 2025

Syndicat Mixte du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon



Sommaire

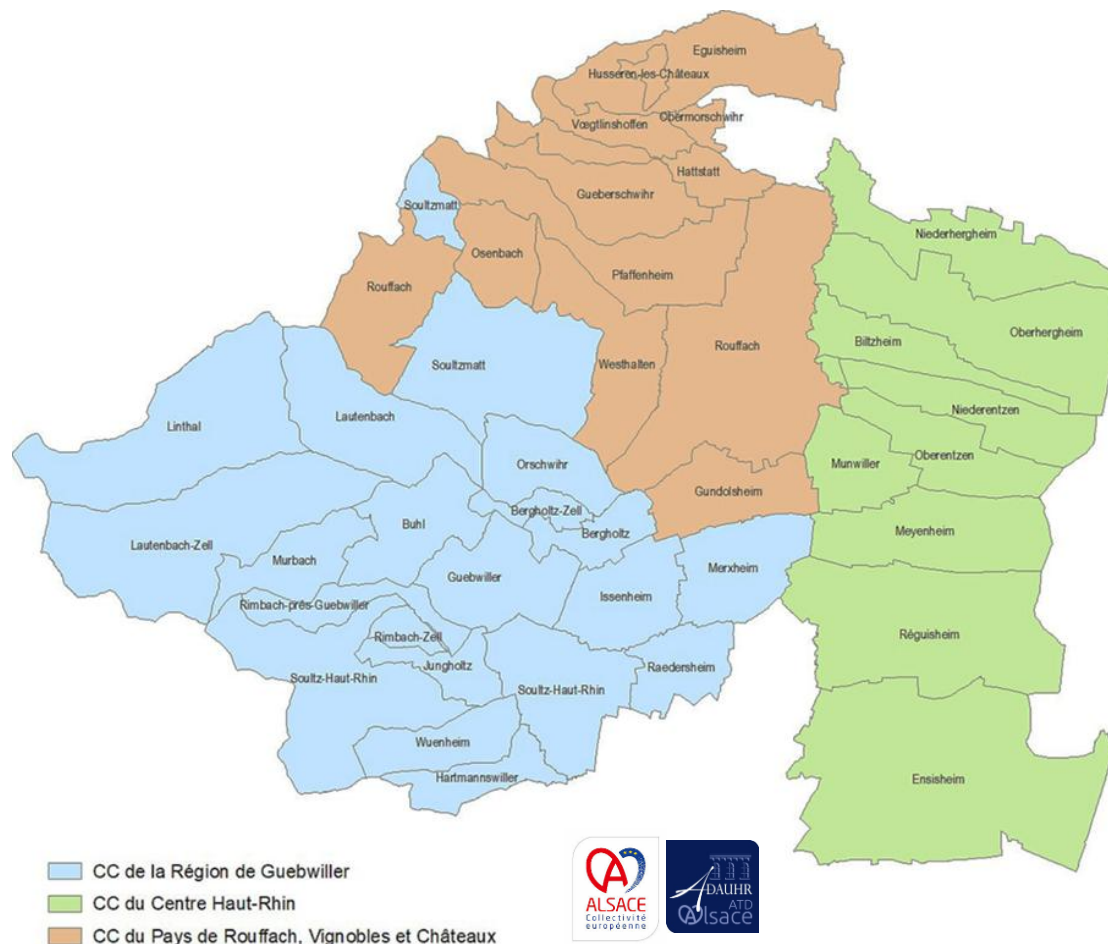
1. Présentation du Syndicat	2. Activités & indicateurs 2025	3. Partenariats & organismes extérieurs
1.1. Le territoire	2.1. Instances de gouvernance	3.1. Adhésions
1.2. Les missions	2.2. Eléments financiers	3.2. Autres démarches
1.3. Les instances de gouvernance	2.3. Ressources humaines	3.3. Services ADS : Programme Démat'ADS
1.4. L'organisation des services	2.4. Les missions :	3.5. Partenariats techniques
	2.4.1. Le SCoT	
	2.4.2. Le service Application du Droit des Sols (ADS)	



1. Présentation du Syndicat Mixte

1.1. Le territoire

Depuis 2017, le périmètre du Syndicat Mixte du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon est constitué de



3 communautés de communes

39 communes

441 km²

68 500 habitants

Le Syndicat Mixte se situe au sein de :

Région Grand-Est (PETR : 1,2% pop)

Département du Haut-Rhin (9% pop)

2 Arrondissements (Colmar-Ribeauvillé & Thann-Guebwiller)

3 Cantons (Ensisheim, Guebwiller, Wintzenheim)

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 23 communes (15,5% pop)

1.2. Les missions : les statuts

Le Syndicat Mixte du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon (SCoT RVGB) a été créé le 29/12/1995

Son périmètre a évolué à plusieurs reprises depuis (2001, 2010, 2012, 2014, 2017)

Compétences obligatoires du Syndicat Mixte :

- Elaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Les statuts du Syndicat Mixte lui confèrent également la mission de :

- assistance aux Communes et Communautés de communes figurant dans son périmètre ou en dehors et faisant appel à ses services pour réaliser la mission **d'instruction des autorisations d'urbanisme** (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme



1.3. Les instances de gouvernance

Le Syndicat Mixte est administré par :

- Un Comité Directeur composé de **39 délégués titulaires (et 39 suppléants)** désignés par les Conseils Communautaires des 3 EPCI membres au sein des conseillers municipaux

(répartition à raison d'1 titulaire + 1 suppléant par commune membre)

Com. Com.	Commune	Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
CCPAROVIC	Eguisheim	CENTLIVRE	Claude	SORG	Régine
	Gueberschwihr	HUSSER	Roland	MASSOTTE	Aimée
	Gundolsheim	PAGNACCO	Annabelle	FISCHER	Philippe
	Hattstatt	KNAUS	Jean	ZOLLER-LOISON	Martine
	Husseren-les-Châteaux	MARTIN	Grégory	LICHTLÉ	Hugues
	Obermorschwihr	BRELERUT	Stéphane	GIOIA	Maryline
	Osenbach	MICHAUD	Christian	LAMEY	Laurent
	Pfaffenheim	LICHTENBERGER	Aimé	RIEFLE	Christophe
	Rouffach	TOUCAS	Jean-Pierre	BOLLI	Nadine
	Voegtlinshoffen	MAMPRIN	Cécile	STRUB	Véronique
CCCHR	Westhalten	LALLEMAND	Nathalie	LANG	Anne-Michèle
	Biltzheim	VONAU	Gilbert	ORMANCEY-TANCREDI	Lydie
	Ensisheim	HABIG	Michel	SCHMITT	Muriel
	Meyenheim	BOOG	Françoise	HOLLER	Jean-Luc
	Munwiller	REYMANN	Léonard	JEAN	Denis
	Niederentzen	WIDMER	Jean-Pierre	FARINHA	Stéphanie
	Niederhergheim	ZEMB	Alain	RIETSCH	Marie Gabrielle
	Oberentzen	MATHIAS	René	BRENDLE	Bernard
	Oberhergheim	SICK	Corinne	LAPP	Philippe
	Reguisheim	PAULUS	Frank	MEYER	Sabine
CCRG	Bergholtz	GALLIATH	Jean-Luc	GEMSA	Claudine
	Bergholtz-Zell	WELTY	André	WILHELM	Tina
	Buhl	RISSE	Christian	COQUELLE	Yves
	Guebwiller	KLEITZ	Francis	MULLER	Claude
	Hartmannswiller	WURTZ	François	WEISSBART	Joseph
	Issenheim	JUNG	Marc	FLACH	Béatrice
	Jungholtz	HABECKER	Guy	BOLTZ	Marie-Josée
	Lautenbach	HECKY	Philippe	FUCHS	Danièle
	Lautenbach-Zell	FISCHER	Jean-Jacques	BOECKLER	Matthieu
	Linthal	KECH	Maurice	BISSEY	Yvette
	Merxheim	SCHRUOFFENEGER	Sylvie	ZIEGLER	Stéphane
	Murbach	HART	Maud	DRENDEL	Gilles
	Orschwihr	STAENDER	Marie-Josée	HAEGELIN	Christian
	Raadersheim	PELTIER	Jean-Pierre	WEISSER	Gilbert
	Rimbach	FURSTENBERGER	Alain	GALLIATH	Marie-Natacha
	Rimbach-Zell	MULLER	André	VOLOCHINOFF	Paul
	Soultz	ROTOLO	Marcello	AUBERTIN	rémy
	Soultzmatt-Wintzfelden	SCHLEGEL	André	HECK	Raymond
	Wuenheim	MARTIN	Roland	WEBER	Jean-Marc

1.3. Les instances de gouvernance

- **Bureau** : composé de 6 membres (soit 2 par CC)

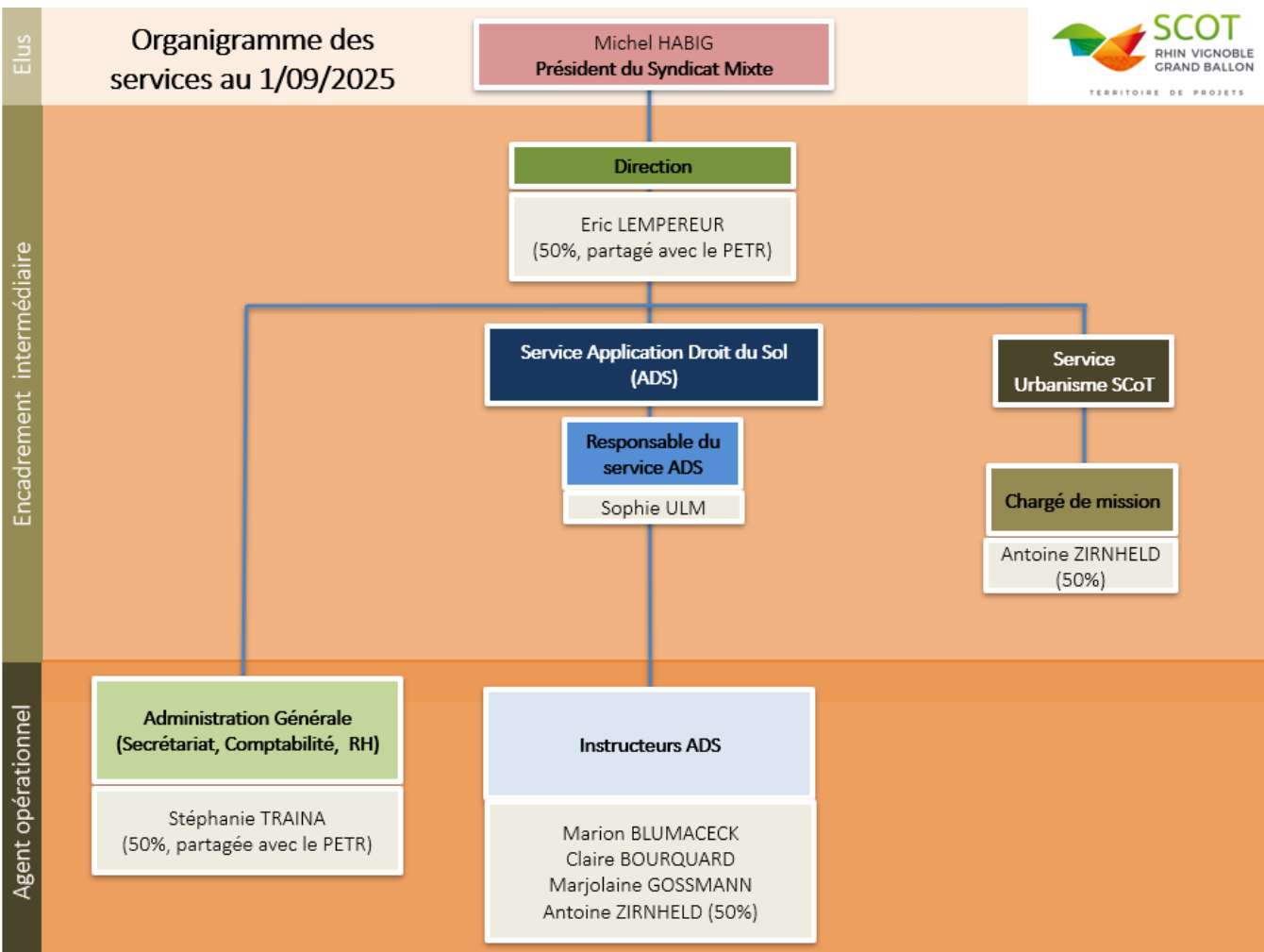


Fonction	Nom	CC / Autres mandats
Président	HABIG Michel	Président de la CCCHR, Maire d'Ensisheim
1 ^{er} Vice-Président	KLEITZ Francis	Vice-Président de la CCRG, Maire de Guebwiller
2 ^e Vice-Président	TOUCAS Jean-Pierre	Président de la CCPAROVIC, Maire de Rouffach
Assesseeur	MATHIAS René	Vice-Président de la CCCHR, Maire d'Oberentzen
Assesseeur	JUNG Marc	Conseiller Communautaire à la CCRG, Maire d'Issenheim
Assesseeur	LICHTENBERGER Aimé	Vice-Président de la CCPAROVIC, Maire de Pfaffenheim

1.4. Organisation des services

Une équipe de 5 agents au 31/12/2025

(+ 2 agents du PETR RVGB partagés à 50% avec le Syndicat Mixte)





2. Activités et indicateurs 2025

2.1. Instances de gouvernance

Les réunions 2025 :

- **Bureau** : 5 séances
- **Comité Directeur**: 4 séances



Principales décisions (hors points budgétaires & RH) :

- Révision du SCoT : présentation des premiers éléments du diagnostic
- Révision du SCoT : ateliers de travail : quels enjeux pour le SCoT 2028-2048 ?
- Convention avec le CDG68 pour l'intervention de l'archiviste intercommunal

2.2. Éléments financiers

Budget de Fonctionnement 2025 : 638 000 €

Dont service ADS : 396 000 €

Budget d'Investissement 2025 : 297 135 €

Dont service ADS : 46 700 €

Dont CP Révision du SCoT : 150 000 € (rappel AP 2025-2028 : 400 000 €)

Contribution des EPCI membres au service SCoT ADM : 100 547,37 €

Tarifs : 1,50 € / hab

Contributions des Communes au service ADS : 351 000 €

Tarifs : 5,20 € / hab

Encours de la dette : 0 €



2.2. Éléments financiers

Subventions versées en 2025 :

- Association Groupement d'Action Sociale du personnel (GAS68) : **180 €**
(adhésion annuelle 2 agents)



Principaux investissements réalisés en 2025 :

- SCoT ADM : Révision du SCoT : **104 193,70 €**
- Service ADS : matériel de bureau et informatique : **2 440,61 €**

2.3. Ressources humaines

Indicateurs au 31/12/2025 :

- 5 agents
- 1 homme et 4 femmes
- Age : Moins de 30 ans : **1** 30 à 50 ans : **4** Plus de 50 ans : **0**
- Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés : **0%**
- Part des agents à temps complet : **100%**
- 5 titulaires
- Catégories : A : **0** B : **1** C : **4**
- Mouvements sur l'année : **1** (démission / remplacement)
- Taux de variation des effectifs (2024-2025) : **20%**
- Nombre d'heures supplémentaires indemnisées : **0**
- Part des agents en télétravail : **100%**
- Part des agents ayant suivi au moins 1 formation : **80%**
- Part des agents bénéficiant de la complémentaire santé (labellisation) : **80%**
- Part des agents adhérant au groupement d'action sociale (GAS) : **40%**
- Part des charges de personnel / total dépenses de fonct. : **63%**

2.4.1. Les missions : Le SCoT

Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale : les avis

Dans le cadre du suivi & de la mise en œuvre du SCoT, le Syndicat Mixte assure l'analyse de la compatibilité avec le schéma :

- des **documents d'urbanisme locaux** (PLU, PLUI, cartes communales...) ;
- des **programmes locaux de l'habitat** ;
- des **opérations foncières & opérations d'aménagement** (ZAC, lotissements, constructions de plus de 5 000 m² de surface de plancher...)
- des **autorisations d'exploitation commerciale**

2.4.1. Les missions : Le SCoT

Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale : les avis

Sur les documents d'urbanisme et de planification, le Syndicat a émis en 2025 les avis suivants :

Autorité consultante	Localisation	Procédure engagée	Objet de la procédure	Date décision	Décision
CCRG	Soultz	Modification n°1 PLU	Création STECAL (aménagement de Terrains Locatifs Familiaux destinés à l'habitat de gens du voyage)	24/02/2025	Favorable
Gundolsheim	Goundolsheim	Modification simplifiée n°2 du PLU	Rectification erreur matérielle		Tacite
Région Grand Est		Consultation PPA	Modification SRADDET	26/05/2025	Défavorable
CCRG	Buhl	Modification n°2 PLU	Modification OAP / ajout OAP / modification annexe stationnement	17/06/2025	Favorable
CCRG	Issenheim	Déclaration projet emportant mise en compatibilité du PLU	ZAC Daweid	04/07/2025	Favorable
Rouffach	Rouffach	Modification PLU	Renouvellement urbain friche industrielle "La Briqueterie"	20/08/2025	Favorable

2.4.1. Les missions : Le SCoT

Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale : les avis

Sur les **opérations d'aménagement**, le Syndicat a émis en 2025 les avis suivants :

Localisation	Pétitionnaire	Projet	Surface de plancher	Situation T0	Date décision	Décision
Ensisheim	CCCHR	Parc d'Activités Plaine d'Alsace (tranche 3)	4 000 m ²	Extension	15/10/2025	Favorable avec 2 recommandations
Réguisheim	CCCHR	Parc d'Activités Plaine d'Alsace (tranche 3)	30 000 m ²	Extension	15/10/2025	Favorable avec 2 recommandations
Bergholtz	SOVIA	Lotissement Breuel	9 990 m ²	Extension	24/04/2025	Favorable
Rouffach	DELTA PROMOTION	Lotissement Site de la Briqueterie	25 000 m ²	Densification	06/11/2025	Favorable avec 1 recommandation
Ensisheim	PREFA France	Bâtiment d'activité, de bureaux et de formation	11 465 m ²	Extension	15/10/2025	Favorable avec 1 recommandation

2.4.1. Les missions : Le SCoT

Révision du SCoT

Par délibération du 10/12/2024, le Comité Directeur a décidé, à l'unanimité, de **prescrire la révision du SCoT**, avec les **principaux objectifs** suivants :

- Calibrer un projet de territoire sur le **périmètre du SCoT défini au 1/01/2017**
- **Adapter le document** pour y intégrer les **dernières évolutions législatives et réglementaires** applicables aux SCoT ainsi que les objectifs fixés par les documents-cadres régionaux ou supra-territoriaux (SDAGE, PGRI, SRC...), en premier lieu desquels le **SRADDET Grand Est**
- Tenir compte des **grands enjeux qui s'imposent au territoire** tels que : transitions écologique et énergétique, sobriété foncière, lutte contre le réchauffement climatique, adaptation et atténuation des effets de ce dernier, réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables, renaturation d'espaces artificialisés
- Définir un nouveau **projet stratégique à un horizon de 20 ans** (logements, économie, mobilités, ressources , etc.)

2.4.1. Les missions : Le SCoT

Prescription de la révision du SCoT

L'équipe projet de la révision :

Pour réaliser les études relatives à la révision du SCoT et la rédaction des différents documents, le Syndicat Mixte a :

- Adhéré à l'ADAUHR et l'AFUT Sud Alsace et leur a confié une mission en groupement
- Passé un marché avec BL évolution pour la mission d'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale

Le financement de la révision :

Une autorisation de programme (AP) de 400 000 € sur 2025-2028 a été approuvée pour cette opération.



2.4.1. Les missions : Le SCoT

Révision du SCoT

Le calendrier prévisionnel de la révision :

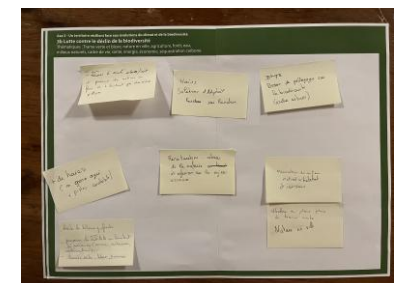
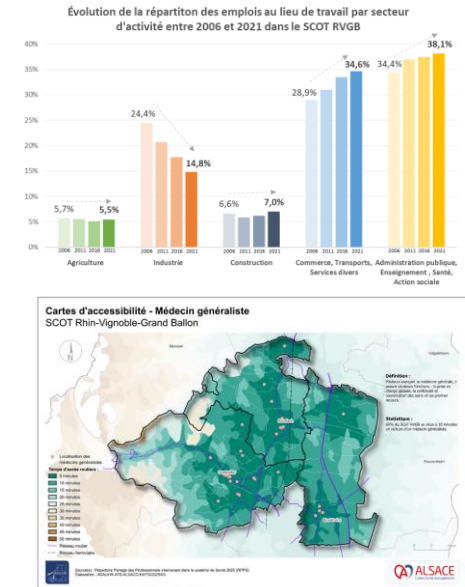
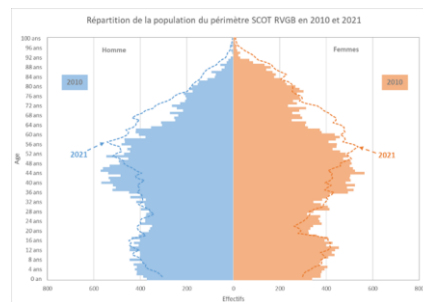
Phases		2025				2026				2027				2028			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	Diagnostic (y.c. EIE* et diag agricole)																
2	PAS					A	B		C								
3	DOO et DAACL																
4	Annexes (y.c. EE**, justifications)																
5	Arrêt												D				
6	Approbation													E	F		G

2.4.1. Les missions : Le SCoT

Révision du SCoT

En 2025, l'équipe de bureau d'études a travaillé sur l'actualisation du diagnostic du territoire, présenté en comité directeur du 1/07.

En décembre, le comité directeur a travaillé en ateliers sur les enjeux et leur hiérarchisation.

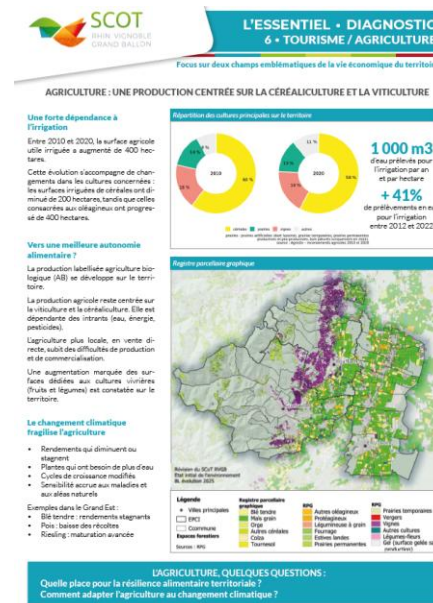
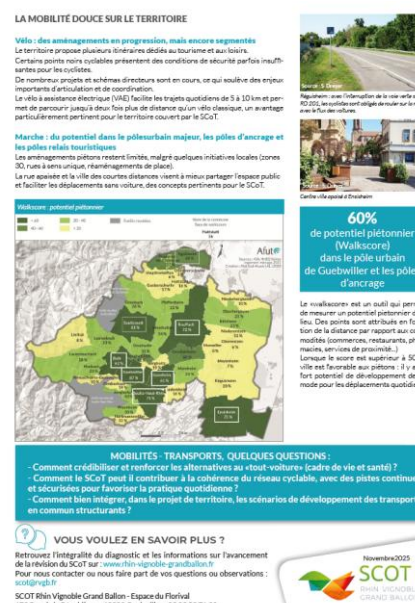
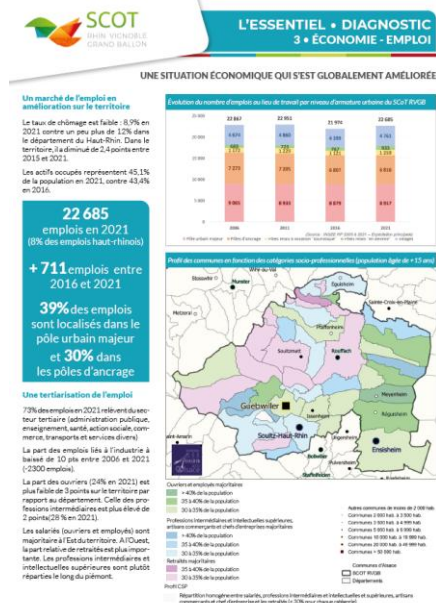


2.4.1. Les missions : Le SCoT

Révision du SCoT

La concertation avec le public :

Des fiches de synthèse du diagnostic ont été diffusées aux élus du comité directeur en décembre 2025 et publiées sur le site internet du syndicat à destination du grand public.



SCOT
RHIN VIGNOBLE
GRAND BALLON

TERRITOIRE DE PROJETS

2.4.1. Les missions : Le SCoT

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) Grand Est



Le SCoT doit être compatible avec le SRADDET, piloté par la Région Grand Est.

En 2025, la Région a lancé la consultation sur le projet de SRADDET validé en décembre 2024. Le Syndicat Mixte a participé aux différentes réunions techniques et politiques organisées dans ce cadre et y a émis, dans le cadre de la consultation, un **avis défavorable**.

En décembre 2025, l'Assemblée de la Région Grand Est a **approuvé la modification n°1** du SRADDET.



2.4.2. Les missions : le service ADS

Depuis le 15/07/2015, le Syndicat Mixte assure la mission **d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme** (permis de construire, permis d'aménager ; permis de démolir, déclarations préalables) et des **certificats d'urbanisme** pour le compte de plusieurs communes du territoire.



Actuellement, le service est assuré (par voie de convention) pour **50 communes**, qui contribuent au financement de 100% du service moyennant une contribution établie au prorata de la population

Communauté de Communes du
Centre Haut Rhin :

Biltzheim, Ensisheim,
Meyenheim, Munwiller,
Niederentzen, Niederhergheim,
Oberhergheim, Oberentzen,
Reguisheim

Communauté de Communes
Alsace Rhin Brisach :

Algolsheim, Balgau, Blodelsheim,
Dessenheim, Fessenheim,
Geiswasser, Heiteren,
Hettenschlag, Hirtzfelden,
Logelheim, Munchhouse, Neuf-
Brisach, Roggenhouse,
Rumersheim le Haut,
Rustenhart

Communauté de Communes
Pays de Rouffach Vignobles et
Châteaux :

Eguisheim, Gueberschwihr,
Gundolsheim, Hattsatt,
Obermorschwihr, Osenbach,
Pfaffenheim, Rouffach,
Voegtlinshoffen, Westhalten

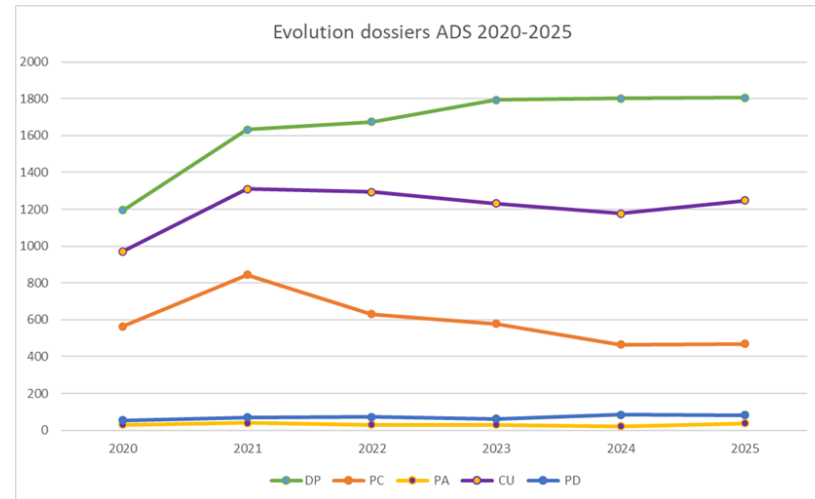
Communauté de Communes
Région de Guebwiller :

Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl,
Hartmannswiller, Issenheim,
Jungholtz, Lautenbach,
Lautenbach-Zell, Linthal,
Merxheim, Murbach, Orschwihr,
Raedersheim, Soultzmatt,
Wuenheim, Rimbach-Zell

2.4.2. Les missions : le service ADS

Les chiffres clés du service ADS pour 2025 :

- 50 communes
- 4,5 ETP depuis le 1/10/22
- 3650 actes instruits (3551 en 2024) dont :
 - 469 permis de construire
 - 38 permis d'aménager
 - 83 permis de démolir
 - 1807 déclarations préalables
 - 1247 certificats d'urbanisme
- 1435 dossiers de pièces complémentaires (dossiers instruits à nouveau)
- soit un total de 5063 dossiers traités sur l'année
- 36% de dossiers dématérialisés (23% en 2024)
- Tous les dossiers ont pu être traités par le service
- 2 dossiers sont en contentieux et 7 dossiers ont fait l'objet d'un recours gracieux
- 7 dossiers contrôlés et repris par le contrôle de légalité
- Le PLUi de la CCARB a été annulé fin 2025 (instruction sur RNU ou PLU antérieurs)



2.4.2. Les missions : le service ADS

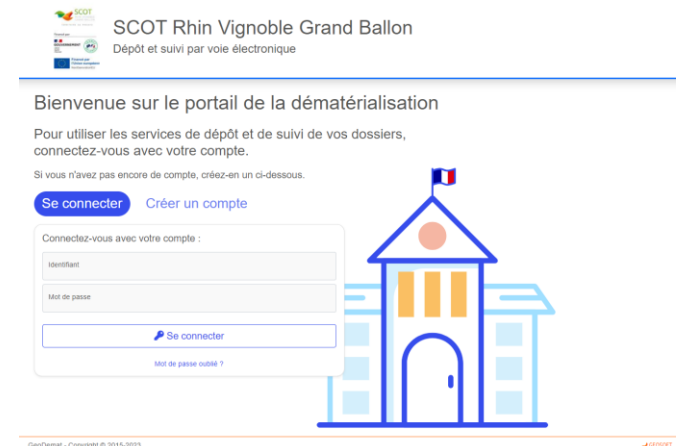
La dématérialisation des autorisations d'urbanisme :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la **dématérialisation des autorisations d'urbanisme** est devenue obligatoire :

- pour toutes les communes : obligation de **recevoir par voie électronique** les demandes d'autorisation d'urbanisme,
- pour les communes de plus de 3500 habitants : obligation de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de **recevoir et d'instruire** sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme

Le Syndicat Mixte a donc mis disposition des 50 communes conventionnées :

- La [plateforme GéoDEMAT](#) pour **réceptionner les demandes d'autorisation**
- La téléprocédure (GéoPLATAU), **connectée au logiciel d'instruction GéoADS et aux outils de l'Etat**, pour l'instruction dématérialisée des actes.
- Importante **mise à jour (simplification) en 2025**





3. Partenariats & organismes extérieurs

3.1. ADAUHR

En 2024, le Syndicat Mixte adhère à l'ADAUHR.

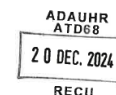
Représentants à l'AG :

- Titulaire : JP. TOUCAS
- Suppléant : A. LICHTENBERGER

L'ADAUHR accompagne le Syndicat Mixte pour :

- La révision du SCoT
- L'accompagnement juridique du service ADS

Adhésion annuelle 2025 : 4 400 €



Convention d'études

pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



3.2. AFUT SUD ALSACE

CONVENTION PLURI-ANNUELLE

2025, 2026, 2027 et 2028

En 2024, le Syndicat Mixte adhéré à l'AFUT Sud Alsace.

Représentants à l'AG :

- Titulaire : M. HABIG
- Suppléant : A. LICHTENBERGER

L'AFUT accompagne le Syndicat Mixte pour :

- La révision du SCoT



L'Agence de fabrique
urbaine et territoriale
Sud-Alsace



ET

Le Syndicat Mixte du SCoT
Rhin Vignoble Grand Ballon

Adhésion annuelle 2025 : 0 € (intégré dans la mission de révision du SCoT)



3.3. Fédération Nationale des SCoT

Depuis de nombreuses années, le Syndicat Mixte adhère à la Fédération Nationale des SCoT.

Représentant : M. HABIG.

Coût annuel 2024 : 748 €



3.4. Partenariats techniques

Principaux partenaires techniques de l'année 2025 :

